

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA
XVI^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
de la Commission de coopération environnementale**

**tenue le 24 juin 2009
à Denver (Colorado), aux États-Unis**

Le Conseil a tenu sa XVI^e session ordinaire le 24 juin 2009, à Denver, au Colorado. L'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M^{me} Lisa P. Jackson, présidait la séance, alors que le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jim Prentice, et le ministre du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, M. Juan Elvira Quesada, y représentaient ces deux pays. Le directeur exécutif de la CCE, M. Adrián Vázquez, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués et des invités spéciaux y assistaient également. ([Voir la liste des participants.](#))

Point 1 Ouverture officielle de la XVI^e session ordinaire du Conseil

Au cours de la réception de bienvenue tenue le 23 juin 2009, l'administratrice par intérim de la région 8 de l'EPA, M^{me} Carol Rushin, fait office de maître de cérémonie et invite tour à tour chaque membre du Conseil, la présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M^{me} Adriana Nelly Correa, et le directeur exécutif à prononcer quelques mots.

L'administratrice Jackson ouvre officiellement la séance et souhaite à tous les participants la bienvenue à Denver. Elle estime important que les représentants des trois pays se réunissent et soient collectivement conscients de leur interdépendance, car ils partagent les mêmes préoccupations à l'égard de l'environnement et ont la possibilité d'obtenir des gains dans ce domaine grâce à la collaboration. Faisant remarquer que l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) est le fruit d'un effort visant à établir des liens entre l'environnement et le commerce, elle insiste sur le fait que des réunions telles que la présente session préviennent les différends que ces deux secteurs peuvent susciter, et constituent un fondement solide pour étudier de nouvelles possibilités. M^{me} Jackson déclare également que cette réunion offre au Conseil l'occasion d'établir un nouveau plan d'action au moment où les trois pays doivent relever des défis communs. Au sujet de l'élaboration du prochain plan stratégique de la CCE, elle indique que les membres du Conseil en discuteront de façon ouverte, échangeront des idées et choisiront une orientation concertée en vue de rendre l'environnement plus salubre et plus viable. Elle conclut en jugeant important que la CCE s'adapte au temps présent.

Au nom du ministre Elvira, le sous-ministre à la *Gestión para la Protección Ambiental* (Gestion de la protection de l'environnement), M. Mauricio Limón, s'adresse à l'assistance et réitère l'attachement du Mexique à la CCE et à l'esprit de l'ANACDE, et indique que son pays entame cette session avec beaucoup d'enthousiasme en étant convaincu qu'elle aura une grande

signification pour l'histoire et l'évolution de la CCE. Il mentionne qu'elle constitue un exemple de collaboration fructueuse qu'il est utile de reproduire ailleurs dans le monde. Il souligne aussi les progrès considérables qu'ont accomplis les sociétés et les gouvernements en vue d'établir une infrastructure institutionnelle, d'élaborer une législation de l'environnement, de sensibiliser et de faire participer le public, et de mettre sur pied un réseau de collaboration sans précédent dans l'histoire des trois pays entre les secteurs gouvernemental, social et privé. Il fait état de certaines réalisations, dont le fait que le lindane soit visé depuis peu par la Convention de Stockholm et que le Plan d'action nord-américain (PARNA) relatif au mercure ait servi de fondement à la mise sur pied, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'un programme concernant cette substance. M. Limón, soulignant l'importance que revêt le CCPM en renforçant la participation du public aux activités de la CCE, félicite le Comité pour son travail et dit attendre avec impatience ses recommandations à la suite de l'atelier tenu deux jours auparavant. Il ajoute que les nouveaux défis et la situation économique difficile que nous connaissons en ce moment font en sorte que nos engagements et nos réformes représentent le point de départ d'une amélioration de l'environnement, de l'avenir, et de la qualité de vie des générations présente et à venir, et conclut en souhaitant une fructueuse réunion à toute l'assistance.

Le consul canadien en poste à Denver, M. Dale Eisler, prend la parole au nom du Canada, en remplacement du ministre Prentice, en indiquant que son pays est impatient de connaître les progrès accomplis à l'échelle continentale par l'entremise de la CCE, et ce, parce qu'elle permet à l'Amérique du Nord de se distinguer des autres parties du monde. Soulignant que la présente réunion servira à établir les nouvelles orientations de la CCE, il déclare que son rôle consiste à favoriser l'action et à susciter d'autres partenariats continentaux. Il cite en exemple les discussions sur l'énergie propre qui ont découlé des principales améliorations environnementales apportées dans les trois pays. Il termine en indiquant qu'il est certain que cette réunion sera fructueuse et qu'elle s'ajoutera aux autres réalisations de la CCE.

M^{me} Correa remercie son hôte d'avoir accordé à l'assistance le privilège de se réunir à Denver où l'on peut facilement remarquer à quel point les citoyens se sont engagés à l'égard de la nature. Elle indique la réussite qu'a connue la réunion publique du 22 juin sur l'harmonisation des politiques climatiques en Amérique du Nord et la possibilité qui s'offre à la CCE de se consacrer à cette question à l'échelle continentale. Elle ajoute que, compte tenu de la responsabilité du CCPM de servir de pont entre le public et le Conseil, il se fera un plaisir de faire part à ce dernier des possibilités prometteuses qui ont découlé de cet atelier, à savoir l'instauration d'une coopération nord-américaine sur les changements climatiques. Après avoir mentionné la nomination récente de cinq nouveaux membres canadiens et d'un nouveau membre mexicain, M^{me} Correa dit vivement apprécier la qualité de la représentation au sein du CCPM, notamment en raison de son caractère multisectoriel. Elle conclut en déclarant qu'étant donné que le CCPM a pour rôle de formuler des avis au Conseil, il a l'intention de continuer à l'assumer avec diligence.

M. Vázquez, qui est le dernier orateur à s'adresser à l'assistance, affirme que cette réunion se tient à un moment critique pour la CCE et le continent, non seulement en raison de la crise économique qui sévit à l'échelle internationale, mais aussi à cause des risques d'accélération des changements climatiques sur la planète. Il soutient que le fait de prendre conscience que les mesures de protection de l'environnement représentent un élément essentiel de la reprise économique, et qu'en fin de compte, la sécurité dépend des progrès accomplis en vue d'instaurer

le développement durable, ressemble à un rayon de soleil à travers un ciel menaçant. Illustrant cette optique, il mentionne la réunion préparatoire au Forum des grandes puissances économiques sur l'énergie et le climat, tenue plus tôt le même jour, à laquelle les trois pays nordaméricains ont participé. Il indique également la tenue de la prochaine réunion des trois dirigeants nationaux du Canada, du Mexique et des États-Unis visant à établir un programme trilatéral. M. Vázquez rappelle également à l'assistance que l'objectif de cette session ordinaire du Conseil vise à faire le bilan des progrès de la CCE, à exprimer le point de vue du Conseil sur les enjeux les plus importants et à établir un plan d'action pour les cinq prochaines années. Il conclut en exprimant sa reconnaissance à l'égard du travail qu'accomplissent les fonctionnaires, les membres du CCPM et le personnel du Secrétariat de la CCE.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour par le Conseil

Les membres du Conseil adoptent l'ordre du jour provisoire sans y apporter de modifications. ([Ordre du jour.](#))

Point 3 Compte rendu des réalisations de la CCE par son directeur exécutif

L'administratrice Jackson invite le directeur exécutif à rendre compte des réalisations de la CCE depuis la dernière session ordinaire du Conseil, et ce, aux termes du paragraphe 5(3) des *Règles de procédure du Conseil*. À cette fin, M. Vázquez présente le rapport provisoire sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010. ([Rapport du directeur exécutif.](#))

Le ministre Prentice remercie le directeur exécutif de son travail diligent au cours des trois dernières années. Au nom du Canada, il saisit également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du CCPM, et poursuit en soulignant les excellentes relations qu'entretiennent les dirigeants nationaux en Amérique du Nord. Revenant sur l'exposé de M. Vázquez, il déclare que le Canada est désireux de donner suite à certaines de ses recommandations, notamment celles concernant la gouvernance de la CCE et la relation entre le CCPM, le Secrétariat et les Parties. En ce qui a trait au plan stratégique pour 2010 à 2015, il estime nécessaire d'établir un plan qui donnera lieu à une nouvelle ère de coopération entre les trois pays et orientera les activités de la CCE. Il convient également que les travaux à venir tiennent compte à la fois de la compétitivité commerciale et de la viabilité de l'environnement en Amérique du Nord.

Au nom du Mexique, le ministre Elvira remercie le directeur exécutif de son travail et des réalisations qu'il a obtenues, et ajoute qu'il a joué un rôle primordial en aidant le Mexique à améliorer sa performance environnementale. Au sujet du rapport provisoire, il affirme que la coopération entre les trois pays et leur volonté de trouver des solutions concertées aux défis continentaux a servi d'exemple à d'autres régions du monde. Il dit également appuyer la recommandation du rapport visant à mesurer les résultats des projets. Il conclut en exprimant le désir des trois pays de voir la CCE entamer un nouveau cycle de vie après quinze ans d'existence, et ce, en améliorant son degré d'efficacité et en renforçant la participation des intervenants.

De son côté, l'administratrice Jackson remercie le directeur exécutif de son travail attentif et éloquent, tout en félicitant le personnel du Secrétariat de ses nombreuses réalisations. Elle ajoute que les résultats obtenus par la CCE confortent l'exceptionnel potentiel de la coopération trilatérale

et les avantages que procure une vision commune. Elle estime toutefois qu'elle doit déployer d'autres efforts. Au sujet du rapport provisoire, elle exprime son désir qu'un plus grand nombre de projets soient axés sur les résultats et que la CCE fasse preuve d'une transparence et d'une reddition de comptes accrues tout en améliorant les modes de communication entre ses éléments constitutifs. Elle ajoute que les recommandations du directeur exécutif constituent un fondement important pour les discussions que tiendra le Conseil dans l'après-midi. Elle conclut en remerciant à nouveau M. Vázquez du rôle prépondérant qu'il a joué au cours de son mandat et des réalisations qu'il a obtenues.

Point 4 Compte rendu des représentants des groupes de travail constitués par le Conseil

Le directeur des programmes de la CCE, M. Evan Lloyd, agit à titre de maître de cérémonie au cours de cette partie de la session du Conseil et présente les sujets qu'aborderont les orateurs invités.

Point 4.1 Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

La présidente du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (GTNAQA), M^{me} Sue Stendebach, conseillère principale sur la qualité de l'air à l'échelle mondiale au bureau de l'EPA chargé de l'air et des radiations, est invitée à rendre compte des récentes activités de ce groupe de travail en vue d'améliorer la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Elle mentionne que ses travaux comprennent la mise à jour des inventaires d'émissions au Mexique, l'accomplissement de progrès notables en vue d'améliorer la comparabilité et le synchronisme de la mise à jour régulière des inventaires, et l'évaluation de tous les inventaires d'émissions et des réseaux de surveillance de l'air ambiant en Amérique du Nord. En dernier lieu, M^{me} Stendebach présente au Conseil une proposition de stratégie de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015 qu'a élaborée le GTNAQA. ([Exposé de M^{me} Stendebach.](#))

Rappelant que les trois pays ont déterminé que les changements climatiques constituaient l'une des principales priorités en matière d'environnement, le ministre Prentice demande à M^{me} Stendebach de quelle manière les travaux sur la gestion de la qualité de l'air qu'a réalisés la CCE pourraient permettre d'orienter les activités dans ce domaine. Celle-ci répond que l'approche visant plusieurs polluants pourrait soutenir les efforts actuellement déployés à l'égard des changements climatiques, parce que la lutte contre les polluants donne maintenant lieu à des interactions et à un rendement. Elle indique que les avantages que tirent les trois pays sont particulièrement importants lorsqu'ils s'attaquent aux gaz à effet de serre (GES), car bon nombre de polluants proviennent de la même source, dont les secteurs de la production d'énergie et de la construction de véhicules automobiles. Elle mentionne en outre que les inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord établis par la CCE, ainsi que les prochains travaux de surveillance des émissions dans l'air ambiant, auxquels s'ajoutent l'inventaire de GES et des activités plus ciblées à leur sujet, font partie de la stratégie de gestion de la qualité de l'air proposée.

Le ministre Elvira félicite le GTNAQA de ses réalisations qui ont apporté une aide directe au Semarnat et ont contribué à la production de données compatibles et à jour sur les émissions atmosphériques dans les trois pays. Il fait état des activités de surveillance en cours au Mexique en vue de compiler des données sur ces émissions dans vingt des plus grandes villes ainsi que de

l'intérêt croissant que suscite ce type de surveillance dans l'ensemble du pays. Il mentionne aussi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a déterminé que la qualité de l'air s'était notablement améliorée au Mexique au cours des vingt-cinq dernières années. M. Elvira soutient que cela est dû en grande partie aux activités concertées entreprises sous l'égide de la CCE ainsi qu'à l'élaboration de mesures correctives et d'instruments de normalisation. Il conclut en félicitant à nouveau la CCE et le GTNAQA de leurs travaux et de leur rôle prépondérant dans ce domaine.

L'administratrice Jackson souligne quant à elle le rôle et les travaux précieux du GTNAQA, car ils constituent un solide fondement à partir duquel les trois pays peuvent élaborer des programmes aussi fructueux qu'efficaces relativement à la qualité de l'air. Elle fait également état des vastes capacités de coordination de ce groupe de travail qui lui permettent de faire preuve d'efficacité et d'éviter le chevauchement d'activités, en précisant que cela permet une mise en œuvre efficace des programmes et une sollicitation concertée de ressources. Tout en saluant l'élaboration de la stratégie et en cautionnant les prochains travaux dans ce domaine, M^{me} Jackson indique que le Conseil discutera de changements éventuels, sur le plan organisationnel, qui pourraient avoir une incidence sur cette stratégie. Elle termine en suggérant à ses homologues que le GTNAQA et les travaux qu'il a réalisés au cours des dernières années sous l'égide de la CCE servent de fondement pour élaborer et mettre en œuvre des activités relatives au climat.

Point 4.2 Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques

Le président du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC), M. Alfonso Flores, directeur général, au Semarnat, de la gestion générale des matières et des activités dangereuses, est invité à rendre compte des réalisations de ce groupe de travail, notamment sur la réduction des risques que présente le mercure en Amérique du Nord. M. Flores fait état de la réalisation d'une étude sur le marché du mercure au Mexique qui comprend des recommandations complètes en vue d'une réduction des émissions de cette substance. Il fait également mention de la contribution de la CCE en vue de réduire ces émissions dans le domaine des soins de santé et de recueillir des données de surveillance comparables sur le mercure dans le sang des femmes en âge de procréer. ([Exposé complet de M. Flores.](#))

Le ministre Prentice félicite le GTGRPC et saisit l'occasion de faire l'éloge du rôle prépondérant que l'administratrice Jackson a joué au cours de la réunion du G8 à Syracuse, en Italie, ainsi que pour avoir soulevé le fait que la gestion des produits chimiques et leurs effets sur la santé des enfants suscitaient d'importantes préoccupations. Il indique que le Canada partage l'inquiétude des États-Unis dans ce domaine et fait remarquer à quel point le mercure illustre les effets néfastes des produits chimiques sur les enfants, particulièrement au sein des populations nordiques du Canada. Revenant à nouveau sur les travaux de la CCE, il convient que celle-ci ne devrait pas se lancer dans une évaluation individuelle détaillée des produits chimiques compte tenu du fait que ce travail est déjà accompli. À son avis, elle devrait se concentrer sur la coordination des activités de gestion des substances chimiques en cours dans les trois pays. À titre d'exemple, il mentionne le Plan de gestion des produits chimiques du Canada qui bénéficie d'importantes ressources et permet à ce pays d'être un chef de file mondial en ce qui a trait à l'évaluation de quelque 5 000 substances chimiques qui présentent des risques. Il ajoute que son pays est en voie d'achever l'évaluation scientifique de 200 substances considérées comme les plus problématiques, et précise que cette activité découle de

décisions gouvernementales telles que l'interdiction du bisphénol A dans la composition du plastique des biberons. S'adressant au président du GTGRPC, il lui demande quelles sont les principales étapes en vue de coordonner les efforts déployés à l'échelon national sans double emploi des ressources.

M. Flores explique que, dans le cadre d'un programme de gestion internationale accéléré et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, il est possible d'établir des synergies entre les trois pays qui peuvent servir à montrer que les efforts régionaux peuvent donner lieu à des résultats positifs et ont une incidence directe sur la santé de la population, notamment celle des enfants. Il cite deux exemples, dont le PARNA relatif au mercure ainsi que les résultats auxquels celui-ci a donné lieu, à savoir l'élimination de cette substance du matériel médical qu'utilisent les hôpitaux pour enfants. Se fondant sur la résolution n° 08-06 que le Conseil a adoptée l'an dernier à Ottawa, il suggère que les travaux du GTGRPC soient associés aux progrès accomplis à l'échelon international relativement à la gestion des substances afin d'atteindre l'objectif, d'ici 2020, d'une production et d'une gestion rationnelles soutenues des produits chimiques.

Le ministre Elvira félicite le GTGRPC de ses réalisations qui se sont avérées très utiles et ont permis à l'Amérique du Nord de devenir un exemple pour le monde entier. Il mentionne le bannissement du lindane et son élimination sécuritaire en Amérique du Nord, qui ont servi de fondement à son inclusion à la liste des substances visées par la Convention de Stockholm. Il fait également état de la participation de la CCE à l'élimination fructueuse de polluants persistants tels que le DDT à différents endroits au Mexique. Il déclare également que la CCE a joué un rôle crucial en permettant à son pays de mettre à jour son inventaire d'émissions de mercure et d'évaluer l'état actuel de ces émissions. M. Elvira conclut en signalant que le Mexique s'est engagé à poursuivre sa collaboration avec son *Secretaría de Salud* (ministère de la Santé) en vue de bannir l'utilisation du mercure dans les hôpitaux à l'échelle nationale.

L'administratrice Jackson remercie M. Flores de son exposé et exprime sa satisfaction à l'égard des résultats concrets dont il a fait part, particulièrement en ce qui concerne une substance chimique telle que le mercure. Elle se dit impatiente de voir des résultats analogues à l'égard d'autres substances qui suscitent des préoccupations communes, en soutenant que la collaboration et la participation des intervenants sont des éléments essentiels en vue de connaître la réussite dans ce domaine. Elle mentionne aussi que l'EPA a convenu d'adhérer à la convention relative au mercure en indiquant qu'elle se réjouit à l'avance de travailler avec des partenaires et la collectivité internationale en vue de réduire les risques que présente cette substance. Faisant référence à la récente réunion du G8 et à la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, elle rappelle à l'assistance que les États-Unis ont exprimé le désir de soutenir un partenariat mondial en vue d'éliminer progressivement l'utilisation du plomb dans la peinture. Elle signale que son pays s'est donné pour priorité, en association avec l'EPA, de déployer des efforts visant à évaluer les substances chimiques existantes et à prendre des mesures à leur égard en vue d'assurer plus particulièrement la protection des enfants. Elle ajoute que de nombreuses possibilités s'offrent aux États-Unis afin de renforcer les possibilités de collaboration. En dernier lieu, elle salue les efforts du Canada et du Mexique en matière de gestion des substances chimiques et se réjouit de la poursuite d'activités dans ce domaine ainsi que du rapport que le GTGRPC établira en 2011 quant aux réalisations escomptées dans le cadre d'un nouveau programme élargi, notamment en ce

qui concerne l'inventaire des substances chimiques et la biosurveillance, ainsi que celles, parmi ces substances, qui suscitent des préoccupations communes.

Point 4.3 Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité

La présidente du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB), M^{me} Rebecca Lent, directrice de la division des affaires internationales, au *National Marine Fisheries Service* (NMFS, Service national des pêches maritimes) de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale) des États-Unis, est invitée à exposer les récentes réalisations concertées visant à conserver le milieu marin en Amérique du Nord. Elle indique que le projet a donné lieu à un rapport sur les conditions écologiques de la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring qui fournit une analyse comparative de ces conditions dans dix aires marines protégées contiguës aux trois pays, et ce, relativement à l'eau, aux habitats et aux organismes vivants. Au cours de son exposé, M^{me} Lent souligne que les travaux du GTCB sont profitables aux projets mais aussi à chaque pays, car la bonne marche de l'économie est dépendante de la salubrité de l'écosystème. ([Exposé complet de M^{me} Lent.](#))

Le ministre Prentice remercie le GTCB des travaux qu'il a accomplis, et fait remarquer que lors de la négociation, par le G8, de l'Accord de Syracuse sur la biodiversité, quelqu'un a affirmé qu'il y avait beaucoup d'erreurs d'omission et d'exécution que nos enfants et petits-enfants nous pardonneront, mais qu'ils ne nous pardonneront pas la perte de biodiversité. Il ajoute que la perte d'espèces, à savoir la disparition de choses vivantes de la planète qu'on ne peut remplacer, est quelque chose dont nous devons nous préserver et qui doit nous rendre vigilants. Il mentionne que le Canada a récemment réalisé ce que le premier ministre qualifie de plus grand geste de conservation au cours d'une génération, à savoir l'agrandissement du parc national Nahanni d'une superficie de 30 000 kilomètres carrés. Il explique que cela représente l'aboutissement de trente années de travail en vue de protéger l'un des écosystèmes d'Amérique du Nord les plus vastes et les plus intacts qui soient. Il conclut en indiquant que chacun des trois pays s'est engagé à prendre des mesures pour protéger la biodiversité.

Le ministre Elvira félicite son homologue canadien pour l'expansion du parc national Nahanni en ajoutant que ce geste constitue un exemple à suivre pour le Mexique et les États-Unis. Il félicite également le GTCB de son travail et fait remarquer que la comparaison de trois aires naturelles protégées en Amérique du Nord donne l'occasion d'évaluer les efforts que déploient les trois pays afin de protéger la biodiversité. Il remercie également la CCE pour le travail qu'elle a accompli au cours des deux dernières années en vue de conserver la tortue luth, le monarque et le marsouin du golfe de Californie. En dernier lieu, il mentionne que, le 5 juin 2009, le Fonds mondial pour la nature, en association avec la *Fundación Carlos Slim* et le gouvernement fédéral mexicain, a entrepris un projet disposant d'un financement de 100 millions de dollars américains en vue de protéger les écosystèmes constitués d'aires naturelles au Mexique.

L'administratrice Jackson salue les efforts de conservation du Canada et du Mexique, et se dit en accord avec la déclaration de la présidente du GTCB voulant qu'il soit important de disposer d'un environnement nord-américain salubre et en état de fonctionner alors qu'il est présentement menacé par un certain nombre de facteurs stressants, notamment la dégradation des habitats, les espèces

envahissantes et les changements climatiques. Faisant valoir que le gouvernement Obama considère la conservation de la biodiversité comme un élément hautement prioritaire, elle affirme qu'il est impératif de s'attaquer à ces questions dans le cadre d'efforts nationaux et collectifs sous l'égide de la CCE. Rappelant la résolution du Conseil n° 01-03 constituant le GTCB, elle réitère le soutien des États-Unis à cette constitution et à un renforcement de la coopération en vue de conserver et de protéger les ressources. Au sujet des activités que propose d'entreprendre le GTCB, M^{me} Jackson accorde une importance particulière à la résilience des écosystèmes, à la conservation des espèces et à l'incidence des décisions de consommation sur la biodiversité. À son avis, la capacité de l'Amérique du Nord de s'attaquer à ces questions constituera l'une de ses plus grandes réalisations.

Point 4.4 Groupe de travail nordaméricain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale

Le président du Groupe de travail nordaméricain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (également désigné Groupe de travail sur l'application des lois [GTAL]), M. Patricio Patrón Laviada, du *Procuraduría federal de protección al ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), est invité à énumérer les principales réalisations dans les domaines du renforcement des capacités et de la coopération en vue d'améliorer l'application des lois de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Dans le cadre de son exposé, M. Laviada fait état d'une formation concernant l'application des lois sur les espèces sauvages et l'inspection à l'intention d'organismes mexicains, de l'élaboration de moyens de formation sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les déchets dangereux à l'intention des inspecteurs de l'environnement et des douanes, du renforcement des capacités judiciaires grâce à l'échange de pratiques exemplaires, de l'adoption d'une approche trilatérale à l'égard des importations non conformes en Amérique du Nord, de la participation d'autres organismes d'application des lois et de la reconnaissance du modèle que constitue le GTAL en matière de coopération. ([Exposé complet de M. Laviada.](#))

Le ministre Prentice remercie le GTAL de son excellent travail et fait remarquer que l'ANACDE prescrit la protection des espèces en danger. Il mentionne que le Canada s'intéresse de près aux activités relatives à la contrebande des espèces sauvages et mentionne qu'il a récemment renforcé les sanctions pénales pour les crimes environnementaux et doublé les ressources dans le domaine de l'application des lois de l'environnement au cours des deux dernières années. Il affirme que l'Amérique du Nord pourrait être un chef de file dans la lutte contre la contrebande des espèces sauvages, et en ce qui a trait aux efforts concertés dans ce domaine, il propose d'harmoniser les activités d'application des lois à l'échelle transfrontalière et de coopérer dans le domaine des poursuites judiciaires notamment pour imposer des peines équivalentes.

Le ministre Elvira mentionne également des améliorations de la part du Profepa au cours des dernières années qui ont donné lieu à une hausse de son budget et à une meilleure coordination de ses activités avec celles du Semarnat et du gouvernement fédéral. Il indique que les efforts du Mexique en vue de renforcer l'application des lois de l'environnement ont permis de réduire de 80 pour cent l'exploitation forestière illicite dans les habitats du monarque, et d'arrêter quelque 100 pêcheurs utilisant des filets illicites qui peuvent capturer des marsouins du golfe de Californie. Il mentionne aussi que les travaux accomplis sous l'égide de la CCE relativement à la contrebande d'espèces sauvages se sont avérés très utiles et ont permis d'obtenir d'importants résultats. Il fait également part des réalisations du Profepa, ainsi que de la restauration de 800 000 hectares de

mangroves. Il affirme que le Mexique est désireux de travailler avec la *Comision Nacional del Agua* (Commission nationale de l'eau) afin de déterminer les sources de contamination de l'eau. Il conclut en déclarant que la coordination des activités d'inspection aux frontières s'est avérée fructueuse dans les trois pays, et ce, autant à l'égard de la contrebande des espèces sauvages que du transport de déchets dangereux.

L'administratrice Jackson félicite elle aussi le GTAL et fait remarquer qu'à titre d'exfonctionnaire de l'application des lois, elle s'intéresse particulièrement à ce domaine. Elle déclare que la collaboration avec les services douaniers est essentielle pour réussir à stopper les importations non conformes en Amérique du Nord, et estime que la CCE a joué un rôle prépondérant en sollicitant la participation de ces services dans les trois pays afin que le matériel de formation à l'intention de leurs agents s'avère des plus utiles. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de réaliser des inspections dans tous les cas, elle est d'avis qu'il est important de multiplier les efforts à l'échelon national et de les rendre plus efficaces en faisant en sorte que les trois pays échangent de l'information sur la nonconformité aux lois.

Point 4.5 Groupe de travail sur l'environnement et le commerce

Un membre du Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC), M^{me} Diane Cameron, directrice adjointe de la Direction générale de l'environnement, de l'énergie et du développement durable à Affaires étrangères et Commerce international Canada, est invitée à dresser un bilan des récents travaux visant à promouvoir la compétitivité et à améliorer la performance environnementale dans les chaînes privées d'approvisionnement. M^{me} Cameron fait état des principaux résultats en matière d'environnement ainsi que du rendement financier dans les petites et moyennes entreprises (PME) du Mexique ([Diaporama de l'exposé de M^{me} Cameron](#)). Dans le cadre de cet exposé, elle mentionne que les ministres du Commerce du Canada, du Mexique et des États-Unis viennent d'adresser une lettre historique au Conseil de la CCE dans laquelle ils conviennent d'étudier de nouvelles possibilités d'établir des liens entre l'environnement et le commerce.

Le ministre Prentice remercie M^{me} Cameron de son exposé et dit estimer important que le GTEC entreprenne un examen des incidences du commerce dans le cadre des politiques nationales relatives aux changements climatiques que les trois pays élaboreront sous peu et qui auront vraisemblablement des effets en ce qui concerne l'application de l'ANACDE. Faisant remarquer que les liens entre ces politiques et le commerce feront partie des questions les plus cruciales au cours de la prochaine décennie, il considère important de tabler sur les forces de la CCE à cet égard.

Le ministre Elvira remercie le GTEC de ses réalisations en ce qui a trait à l'écologisation des chaînes d'approvisionnement et mentionne que le Mexique a besoin d'aide dans ce domaine. Compte tenu du grand nombre de PME dans ce pays, à savoir 87 pour cent des entreprises privées, il déclare que le Mexique a besoin de soutien afin d'améliorer sa performance environnementale. Il précise que celui-ci a pris en charge le projet de la CCE dans ce domaine depuis 2008 et en a élargi la portée, et que pour chaque dollar dépensé, plus de deux dollars ont été économisés. Il ajoute que cela a permis d'éviter des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de l'ordre de 18 000 tonnes depuis 2005.

Avant de lever la séance de la matinée, l'administratrice Jackson affirme que ce projet constitue un modèle idéal illustrant à quel point il est possible d'obtenir des avantages environnementaux et économiques.

(Séance à huis clos du Conseil) - Renouveau, revitalisation et réorientation de la CCE

Point 5 Plan stratégique pour 2010 à 2015

Point 5.1 Exposé spécialisé sur les possibilités d'une économie à faibles émissions de carbone en Amérique du Nord

Un professeur émérite en matière d'énergie et d'affaires sociales à l'University of California, à Berkeley, M. Daniel Kammen, est invité à exposer les défis et les possibilités pour chacun des trois pays nord-américains alors que ceux-ci s'efforcent de passer à une économie à faibles émissions de carbone au cours des prochaines années. Dans son exposé, M. Kammen précise les principaux domaines dans lesquels l'harmonisation des politiques à l'échelle continentale pourrait faciliter cette transition, et dit estimer que les politiques de l'environnement et les politiques connexes peuvent s'avérer de fructueux instruments de renouveau et de durabilité économiques. ([Diaporama de l'exposé de M. Kammen.](#))

Le ministre Prentice convient qu'il est important de viser une économie à faibles émissions de carbone, tout en reconnaissant que les Canadiens sont les plus gros consommateurs dans le monde et que le Canada est le deuxième pays le plus vaste avec des hivers rigoureux et une industrie comptant des secteurs primaires qui consomment beaucoup d'énergie. Il estime que le défi consiste à viser un avenir avec de faibles émissions de carbone tout en protégeant l'environnement. Il mentionne notamment les récents efforts que le Canada a déployés pour actualiser les normes relatives aux véhicules automobiles et faire en sorte que 90 pour cent de la production d'électricité ne donne lieu à aucune émission de carbone. Indiquant qu'au Canada, l'hydroélectricité constitue l'une des sources d'énergie les plus écologiques et les plus facilement accessibles pour les États-Unis, il se dit préoccupé par les nouvelles normes américaines régissant le portefeuille d'énergies renouvelables qui exclurait cette hydroélectricité de certains marchés.

M. Kammen explique que les normes régissant les portefeuilles d'énergies les plus renouvelables ont évolué au fil du temps et ont facilité l'exploitation de sources locales. Il reconnaît toutefois que certaines techniques hydroélectriques sont plus efficaces et que la question des incidences indirectes des nouvelles techniques énergétiques sur l'environnement constitue une question litigieuse en matière de réglementation et d'application.

Le ministre Elvira déclare que le Mexique déploie des efforts pour écologiser son économie et cite en exemple l'intégration graduelle des biocarburants. Il suggère d'harmoniser les normes en Amérique du Nord, particulièrement dans le secteur de l'automobile, entre autres par l'échange de savoir-faire dans ce domaine entre les trois pays. Revenant sur les efforts du Mexique en vue de réduire les émissions de carbone, il souligne que ce pays a évité 150 000 tonnes de ces émissions cette année et suggère que ces résultats figurent dans un plan nord-américain à ce sujet.

M. Kammen convient qu'il est possible de passer à une économie à faibles émissions de carbone en prenant des mesures collectives et précise que chaque pays dispose de ressources exceptionnelles à cette fin qui sont compatibles, mais tout en faisant valoir la complexité et la nécessité d'une coopération internationale en vue d'instaurer un *smart grid* (réseau intelligent de distribution

d'électricité) comprenant l'Amérique du Nord. Il fait également mention du concept de quartiers intelligents et d'un financement novateur pour permettre aux utilisateurs finaux de chaque pays d'installer des dispositifs pour consommer de l'énergie renouvelable et économiser l'énergie que l'on pourrait reproduire dans l'ensemble du continent. Il affirme en outre que l'Amérique du Nord peut exporter d'exceptionnels modèles exploitables.

L'administratrice Jackson remercie M. Kammen et estime elle aussi qu'il est important de travailler en collaboration pour obtenir des résultats fructueux et de faire participer le secteur privé aux discussions à ce sujet. En réponse à la question du Canada concernant l'utilisation de son hydroélectricité par les États-Unis, elle mentionne que les deux pays doivent convenir d'une définition commune et collaborer afin que les discussions politiques passées servent à prendre les décisions les plus viables qui soient sur le plan économique. Elle conclut en estimant nécessaire que les gouvernements diffusent un message significatif au sujet des sources d'énergie afin d'aider le marché à prendre des décisions durables.

Point 5.2 Discussion des ministres sur les priorités nationales

L'animatrice, M^{me} Nancy Curren, invite les membres du Conseil à exposer leurs priorités nationales en matière d'environnement et à exprimer leur point de vue sur les domaines auxquels la CCE devrait consacrer prioritairement ses travaux. La présidente réitère le désir du Conseil que les priorités qui découleront de la discussion soient mises en œuvre par la CCE et rappelle que le Conseil collaborera étroitement avec le nouveau directeur exécutif à cet égard.

Le ministre Prentice est d'avis qu'il s'agit d'un moment charnière compte tenu du contexte économique mondial et des négociations en cours concernant les changements climatiques. Il saisit l'occasion pour féliciter le président Obama du rôle prépondérant qu'il a joué en vue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague, et de la récente réunion du Forum des grandes puissances économiques sur l'énergie et le climat. Au sujet de l'avenir de la CCE, il suggère que le Conseil ne lui fixe pas plus de trois priorités, tout en estimant important de coller étroitement aux priorités nationales des trois pays et en veillant à ce que les résultats des projets concourent à l'application des priorités en matière d'élaboration de politiques. Faisant remarquer que la CCE a été créée en vertu de l'Accord de libre-échange nordaméricain (ALÉNA) et que le commerce a connu une croissance dans les trois pays, il indique que l'environnement et le commerce sont des domaines que le Canada privilégie, notamment les incidences de la politique sur les changements climatiques et de la législation relative à l'énergie. À titre de deuxième priorité, il suggère de retenir la santé des collectivités et des écosystèmes dans le cadre de laquelle se rangent les projets sur la gestion rationnelle des produits chimiques et la conservation de la biodiversité, à l'instar de ceux qu'ont présenté le GTGRPC et le GTCB au cours de la séance de la matinée.

Le ministre Elvira se dit en accord avec la priorité relative à la santé des collectivités et des écosystèmes en mentionnant que cela permettra aux groupes de travail connexes de continuer à obtenir des résultats fructueux. Dans le cadre de cette priorité, il propose de cibler les collectivités autochtones situées dans les aires naturelles protégées en estimant nécessaire de fournir à ces collectivités l'éducation et l'aide dont elles ont besoin pour continuer à vivre selon leurs traditions tout en protégeant la biodiversité. M. Elvira met également de l'avant la question des changements

climatiques en suggérant de donner à la CCE le mandat particulier d'aider les trois pays à s'acquitter de leurs engagements sur le plan international.

L'administratrice Jackson convient que la santé des collectivités et des écosystèmes constitue également une priorité pour les États-Unis, et elle appuie la suggestion du Mexique de collaborer directement avec les collectivités, mais en proposant de viser aussi les gouvernements tribaux et les Premières nations. Elle estime important de faire régner la justice environnementale dans les collectivités touchées par la pollution, et de continuer d'y réduire les menaces dont les enfants sont l'objet en indiquant que des unités pédiatriques spécialisées en salubrité de l'environnement collaborent déjà avec le Mexique et le Canada dans ce domaine. En ce qui a trait aux changements climatiques, elle se dit en accord avec les observations du ministre Prentice quant au fait que chaque gouvernement doit se concentrer sur l'harmonisation des politiques. M^{me} Jackson déclare aussi que les changements climatiques constituent un très large domaine d'orientation et dit préférer que chaque partie apporte son soutien à la CCE en vue d'arriver à instaurer une économie à faibles émissions de carbone. Elle affirme que la CCE peut jouer un rôle important en soutenant le programme international de chacun des trois pays en matière de changements climatiques et en les aidant à équilibrer les impératifs de leur croissance économique. Cela pourrait comprendre des sous-thèmes tels que le passage à une économie à faibles émissions de carbone, la promotion de l'échange d'informations et la détermination de domaines d'innovation.

M^{me} Jackson mentionne l'écologisation de l'économie à titre de troisième thème et propose des sous-thèmes tels que la promotion de l'utilisation durable des matières (les « 3 R », à savoir réduire, réutiliser et recycler), la promotion de la durabilité énergétique et les sources d'énergie, tout en veillant à une croissance rationnelle, à la création d'emplois à caractère écologique, au soutien des techniques écologiques et à l'utilisation durable des écoproduits.

Le ministre Elvira suggère d'intégrer des éléments de compétitivité dans l'écologisation de l'économie, et propose également d'éduquer les citoyens à participer activement à la modification du cadre de l'économie en leur fournissant des informations concernant, par exemple, les véhicules ou les produits domestiques les plus écologiques à acheter.

À la suite de cet échange de vues, les ministres conviennent que l'écologisation de l'économie pourrait comprendre le secteur de la fabrication et le secteur résidentiel.

Avec l'aide de l'animatrice, les membres du Conseil conviennent de retenir les trois priorités suivantes en vue de l'établissement du nouveau plan stratégique pour 2010 à 2015 :

- 1) Des collectivités et des écosystèmes en santé
- 2) Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone
- 3) L'écologisation de l'économie nord-américaine

Étant d'avis que ces trois thèmes sont généraux et qu'il faut les définir avec précision, le Conseil confie cette tâche aux représentants suppléants en prévision de l'établissement du prochain plan stratégique.

Point 6 Amélioration du mode de fonctionnement de la CCE

Point 6.1 Discussion des ministres en vue de renforcer la CCE

La présidente aborde ce point en mentionnant que les activités de la CCE constituent le fondement de cet organisme et que le processus d'examen de son rendement permettra de la renforcer. Elle soutient que le président Obama appuie la nécessité d'un partenariat avec d'autres pays et qu'il croit au bien-fondé de l'efficacité, de la transparence et de la reddition de comptes. En premier lieu, elle suggère de réorienter les activités du Secrétariat en fonction des nouvelles priorités que fixera le Conseil. En deuxième lieu, elle exprime le désir d'assister à une réduction de certaines dépenses au bénéfice d'une mise en œuvre plus efficace des programmes. Elle affirme que cette démarche offrira une occasion essentielle d'améliorer l'application de l'accord parallèle à l'ALÉNA dans le domaine de l'environnement.

Le ministre Prentice dit appuyer les observations de M^{me} Jackson et réitère la nécessité de renouveler, de revitaliser et de réorienter la CCE tout en accentuant sa reddition de comptes et sa transparence. Il déclare que le processus de renouvellement doit débiter par la nomination d'un nouveau directeur exécutif et que le Canada, en collaboration avec le Mexique et les États-Unis, se mettra sous peu en quête d'un candidat à ce poste. Poursuivant au sujet du processus de renouvellement, il mentionne des dispositions particulières en matière de gouvernance qui étaient justifiées et ont modifié la relation entre le Conseil et le Secrétariat. Il indique également que le Conseil supervisera le fonctionnement du Secrétariat afin de s'assurer qu'il poursuit les objectifs que le Conseil a fixés. Il précise que ces ajustements par le Conseil se sont avérés nécessaires pour s'acquitter des responsabilités que lui impose l'ANACDE, et qu'il ne s'agit pas d'une critique à l'endroit du Secrétariat.

Le ministre Elvira déclare que les discussions entre les Parties au sujet des modifications envisagées en matière de gouvernance se poursuivront au cours des prochaines semaines. Il félicite le ministre Prentice pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en amorçant ces modifications, et se dit persuadé qu'elles seront progressives et axées sur l'avenir tout en contribuant à renforcer la participation des intervenants et en servant de fondement à la transparence.

Les membres du Conseil conviennent de tenir des téléconférences mensuelles et chargent leurs fonctionnaires d'ébaucher une proposition pour que le Conseil puisse l'examiner à la mi-juillet.

En conclusion, le ministre Elvira suggère que la CCE analyse, à titre informatif, les principaux résultats obtenus dans chaque pays au cours des quinze dernières années. Le Conseil convient donc de demander au Secrétariat de rédiger un document consignait les principales réalisations.

Point 7 Signature de la résolution du Conseil et publication de la déclaration ministérielle

Le Conseil adopte la résolution n° 09-01 établissant le financement de la CCE pour 2010 et approuve la dernière ébauche de la déclaration ministérielle en vue de sa publication. La présidente invite ses homologues à se joindre à elle pour signer la résolution et la déclaration ministérielle, et à la suite de cette cérémonie de signature, les membres du Conseil échangent des cadeaux.

Point 8 Réunion avec le CCPM

Après avoir prononcé un mot de bienvenue, la présidente du CCPM, M^{me} Nelly Correa, invite les membres à faire part des conclusions de leurs réunions tenues les 22 et 23 juin et de soulever toute autre question qu'ils jugent intéressante.

M^{me} Nelly Correa déclare que cette année constitue le quinzième anniversaire de fondation de la CCE et qu'il est temps de regarder vers l'avenir et de tabler sur les solides fondements de cet organisme. Elle exprime par ailleurs son appréciation à l'égard de la nomination des nouveaux membres du CCPM. Faisant remarquer que la principale responsabilité du CCPM consiste à formuler des avis au Conseil et à servir d'intermédiaire entre celui-ci et les citoyens nordaméricains, elle affirme que le Comité s'acquittera consciencieusement de cette responsabilité. Elle rappelle à l'assistance que le CCPM prend des décisions à l'unanimité et dans l'intérêt de l'ensemble de l'Amérique du Nord, et qu'il vise à ce que le Conseil s'implique davantage dans les travaux de la CCE, ce qui permettra de hausser le niveau décisionnel. M^{me} Correa, notant que la santé humaine suscite des préoccupations communes et qu'elle a des liens avec la salubrité des écosystèmes, dit apprécier que les écosystèmes et la biodiversité constitueront une priorité pour la CCE au cours des prochaines années. Elle affirme que la connaissance des liens entre l'environnement, l'économie et la société représente le seul moyen d'instaurer le développement durable. En dernier lieu, elle cite le directeur général du PNUE, M. Achim Steiner, qui a récemment participé aux célébrations du Jour de la Terre au Mexique et a déclaré (*traduction*) : « [...] plus nous approchons de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques, plus il est évident que la gestion des écosystèmes jouera un rôle primordial dans l'atténuation de ces changements ». M^{me} Correa ajoute que, grâce à l'expérience de la CCE relativement à la gestion des écosystèmes, l'Amérique du Nord a la possibilité de jouer un rôle de tout premier plan à Copenhague.

L'administratrice Jackson remercie la présidente du CCPM de la constance dont elle fait preuve dans son travail et ses efforts, et invite ses homologues à faire quelques observations. Le ministre Prentice remercie le CCPM, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres canadiens et affirme à quel point l'opinion de ce comité est importante pour le Conseil, notamment les recommandations qu'il lui formule. Citant l'ANACDE, il rappelle que le Conseil est l'organe directeur de la CCE et que ses responsabilités consistent à coordonner les travaux du Secrétariat. À ce titre, il assure au CCPM que le Conseil exercera une surveillance très active des travaux du Secrétariat et qu'il se réunira régulièrement afin de se prononcer sur des questions de gouvernance. Il indique par ailleurs que le Conseil a convenu de veiller à ce que le programme de travail de la CCE soit conforme aux priorités des trois gouvernements, tout en mentionnant à quel point l'ANACDE est utile étant donné qu'il énumère divers objectifs et questions importantes que la CCE est en mesure de viser. Il fait également état du fait que le Conseil est désireux que la CCE tienne compte de trois priorités, à savoir « des collectivités et des écosystèmes en santé », « les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone » et « l'écologisation de l'économie nord-américaine ».

De son côté, le ministre Elvira souhaite la bienvenue aux nouveaux membres canadiens du CCPM et présente les membres mexicains. Il appuie également les observations de M. Prentice, notamment celles insistant sur l'utilité de la participation du CCPM aux activités de la CCE ainsi que de ses avis au Conseil.

En dernier lieu, l'administratrice Jackson fait remarquer que le ministre Prentice exprime la nécessité d'une transformation de la part de la CCE et elle est d'avis de faire contribuer des spécialistes aux discussions sur les changements à apporter à cet organisme. Elle indique que le Conseil a consacré du temps aux problèmes que pose la gouvernance de la CCE afin de s'assurer que, au moment où elle se fixe de nouvelles priorités, elle peut faire preuve d'efficacité en relevant les nouveaux défis.

M. Rodolfo Lacy rend compte de l'atelier tenu le 22 juin au sujet de la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord, et il explique que l'objectif de l'atelier consistait à recueillir de l'information et de nouvelles idées de la part des citoyens, du secteur privé et de spécialistes sur la manière dont la CCE peut contribuer au programme relatif aux changements climatiques. Il mentionne que l'une des principales conclusions tirées de l'atelier veut que la réduction des émissions de CO₂ est essentielle mais insuffisante, et qu'il est important de cibler plus efficacement et plus activement les émissions de carbone noir, de méthane et d'hydrofluorocarbone (HFC). Il faut aussi prendre des mesures plus globales afin que nous soyons moins vulnérables aux changements climatiques et que nous nous adaptions beaucoup mieux aux nouveaux scénarios écologiques et économiques. Il insiste sur la nécessité que la CCE contribue à optimiser les avantages à tirer éventuellement d'une coordination des politiques nationales sur les changements climatiques. Il précise que certaines mesures pourraient consister à ce que la CCE serve de centre d'échange d'informations, par exemple dans le cadre d'un inventaire des émissions de GES. M. Lacy ajoute que les différentes options politiques et réglementaires évoquées durant l'atelier comprennent une taxe sur le carbone, des normes plus strictes concernant les émissions de GES, de nouveaux règlements fondés sur le cycle de vie et la mise sur pied d'un système d'échange d'émissions en Amérique du Nord. Il précise qu'il faut porter une attention particulière à la compensation des émissions de carbone, notamment pour éviter la déforestation et la dégradation des écosystèmes. En dernier lieu, M. Lacy expose au Conseil les options suivantes en vue d'établir un programme trilatéral relatif aux changements climatiques : 1) l'accélération de la mise au point de techniques propres et écoefficaces; 2) la recherche de stratégies afin de favoriser les emplois à caractère écologique sur le continent; 3) le renforcement des capacités institutionnelles d'élaborer des politiques; 4) l'harmonisation des normes relatives aux émissions et l'amélioration des méthodes d'application et d'observation des lois; 5) l'instauration de mesures afin d'éviter les fuites de carbone, particulièrement dans les secteurs de l'électricité et du transport.

M^{me} Nancy Southern expose les mesures de suivi suggérées au cours de l'atelier sur les changements climatiques tenus le 22 juin. Elle mentionne tout d'abord, à titre de nouveau membre du CCPM, que la CCE constitue un mécanisme unique et précieux qui peut stratégiquement servir à élaborer un cadre relatif aux changements climatiques afin de compléter les activités que mènent les trois pays à l'échelon national. Elle signale toutefois que, étant donné les politiques qu'il faudra envisager en vue de réduire les émissions de GES, il faudra maintenir la compétitivité et la durabilité en Amérique du Nord. Elle suggère que la CCE réalise les travaux suivants : 1) une analyse concertée afin de formuler des recommandations sur l'aménagement de couloirs d'énergie verte pour assurer l'approvisionnement du Nord au Sud et du Sud au Nord en électricité produite par transformation qui ne génère pas d'émissions (à savoir de l'électricité provenant de sources qui ne rejettent pas de polluants lorsqu'elles transforment de l'énergie cinétique ou radiante en énergie électrique); 2) l'établissement d'un cadre continental régissant la distribution de l'électricité

produite actuellement et dans l'avenir sur tout le continent en déterminant et en atténuant les obstacles au commerce découlant des politiques climatiques; 3) la constitution d'un groupe de travail trilatéral pour qu'il recommande des modalités et des définitions communes afin de faciliter les discussions et l'harmonisation des futures politiques sur l'environnement et le commerce. Abordant en dernier lieu le processus relatif aux communications de citoyens, M^{me} Southern mentionne que le CCPM a la conviction qu'il faut apporter des améliorations en ce qui a trait à la diffusion d'informations et au processus afin que la reddition de comptes soit plus systématique.

M. Dinkerai Desai déclare au Conseil qu'il est important de mettre au point de nouvelles techniques donnant lieu à de faibles émissions de carbone et d'investir dans la recherche. Il mentionne que des techniques modernes ou des sources d'énergie de remplacement telles que l'énergie solaire, les moteurs hybrides, la bioénergie, l'énergie volcanique, la liquéfaction du charbon et la séquestration du carbone réclament davantage d'investissements de la part des gouvernements afin de réduire l'empreinte de carbone.

M. David Emerson s'adresse au Conseil en traitant des liens entre l'environnement, l'énergie et le commerce, et mentionne qu'il est opportun d'aborder ce sujet en raison de la crise économique mondiale qui sévit actuellement et de ses conséquences sur le commerce. Il précise que la capacité de l'Amérique du Nord à concurrencer la Chine dépend de l'intégration de l'économie nordaméricaine, et qu'elle réside dans le fait de traiter simultanément des questions relatives à l'environnement, à l'énergie et au commerce. Il cite en exemple le portefeuille des énergies renouvelables qui, selon lui, fait actuellement l'objet d'une définition trop restreinte. Il affirme aussi que la taxe sur le carbone constitue un enjeu que l'on ne peut éviter d'examiner, et prévient que plusieurs de ces questions peuvent revêtir un caractère protectionniste si l'on n'examine pas conjointement les domaines de l'environnement, de l'énergie et du commerce.

M. Gustavo Alanis aborde la relation entre le Conseil et le CCPM, et attire tout d'abord l'attention du Conseil sur le fait que les travaux du Comité ont été ralentis au cours des derniers mois en raison de l'absence de membres représentant le Canada. Il précise que cela a provoqué l'annulation de la réunion de Monterrey sur la gestion de l'eau. Il invite ensuite le Conseil à améliorer la rapidité et l'efficacité de ses communications avec le CCPM, et mentionne qu'il est possible de renforcer leur relation ainsi que leur soutien et leur respect mutuels. Il exprime aussi le désir du CCPM que le Conseil le perçoive comme un associé et non comme un obstacle. En vue d'améliorer les communications, M. Alanis incite le Conseil à faire preuve d'engagement envers la CCE et à reconnaître le travail du CCPM, et tout en étant conscient de la valeur du travail que réalise le Comité permanent général (CPG), il estime important que le Conseil s'implique lui-même davantage. Il conclut en faisant preuve d'enthousiasme à l'égard du renouvellement envisagé de la CCE, et exprime la volonté du CCPM de participer au processus de sélection du prochain directeur exécutif. À ce sujet, il invite le Conseil à instaurer un processus de sélection explicite et transparent.

L'administratrice Jackson remercie les membres du CCPM d'avoir exprimé leur opinion et de faire preuve d'autant de dévouement. Elle estime que la relation entre le Conseil et le CCPM est importante, et que la CCE a tout intérêt à ce que ces deux organes travaillent en étroite collaboration. Reconnaissant qu'il incombe au Conseil de saisir toute occasion à cette fin, elle exprime le désir que la relation de travail avec le CCPM se poursuive.

Le ministre Elvira se dit intéressé à recevoir le compte rendu de l'atelier du CCPM sur les changements climatiques, et exprime par ailleurs son accord avec les observations sur la vulnérabilité de l'Amérique du Nord. Au sujet de l'exposé de M^{me} Southern et des améliorations qu'elle souhaite voir apporter au processus relatif aux communications de citoyens, il indique que le Conseil envisage d'examiner ce processus. Quant aux observations de M. Desai sur les énergies renouvelables, le ministre Elvira estime nécessaire de continuer à échanger les connaissances sur les techniques pouvant aider les trois pays à réduire leurs émissions de carbone. Enfin, relativement aux propos de M. Alanis, il convient qu'il faudrait renforcer la relation entre le CCPM et le Conseil et suggère que leurs échanges soient plus fréquents.

Le ministre Prentice déclare que les interventions des membres du CCPM sont en accord avec les trois priorités que le Conseil a fixées, et réitérant que le Conseil est désireux d'examiner le processus relatif aux communications de citoyens, il demande au CCPM de lui formuler des suggestions à ce sujet ainsi que des réflexions sur la gouvernance de la CCE. Abordant le contexte mondial actuel, il mentionne qu'il n'y a jamais eu un rapport aussi étroit entre l'environnement et l'économie. Il exprime également l'intérêt du Conseil relativement au fait que la relation entre l'environnement et le commerce tienne compte des questions relatives à la sécurité énergétique. Il conclut en mentionnant que les prochains mois offriront la possibilité de déterminer les travaux extrêmement utiles que pourra accomplir la CCE.

Point 9 Partie publique de la session ordinaire du Conseil

La présidente du CCPM, M^{me} Adriana Nelly Correa, ouvre la partie publique en présentant les ministres présents, à savoir, l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M^{me} Lisa P. Jackson, le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jim Prentice, et le ministre du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, M. Juan Elvira Quesada.

L'administratrice Jackson incite les membres du public choisis à l'avance à faire leur exposé le plus rapidement possible en raison du fait que le ministre Prentice ne peut assister à toute la session en raison de son emploi du temps.

Résumé des interventions verbales par ordre chronologique :

Renforcement du programme de la CCE, par M. Geoffrey Garver, conseiller en environnement.

M. Garver invite le Conseil à profiter du quinzième anniversaire de fondation de la CCE pour jeter un regard neuf sur les graves conditions écologiques qui prévalent et à tirer parti du mandat de la CCE pour renforcer le programme de coopération environnementale en Amérique du Nord. Il ajoute que, compte tenu de la crise environnementale actuelle, il faudrait que ce programme consiste principalement à ce que l'Amérique du Nord adopte un régime économique et commercial qui vise à la fois le bien-être individuel et le bien-être social et fasse en sorte que les NordAméricains vivent en fonction de leurs moyens écologiques. Il soutient que les statistiques mondiales sont plus qu'alarmantes, notamment sur les changements climatiques, l'extinction d'espèces, la perte de ressources en eau douce, les zones mortes dans les océans, la croissance

démographique, la déforestation et la réduction des stocks de poisson de mer, et estime que cette situation réclame une intervention particulièrement énergique sur le plan environnemental et non sur le plan économique en fonction du produit intérieur brut (PIB). Se fondant sur le rapport *Living Planet* de 2008 du Fonds mondial pour la nature, M. Garver explique que, avec 7,6 hectares par personne (hpp), l'empreinte écologique moyenne en Amérique du Nord surpasse plus de trois fois et demie le taux durable de 2,1 hpp. Il estime que l'ANACDE offre un fondement idéal pour établir un solide programme environnemental et formule trois principales recommandations au Conseil : 1) la CCE devrait mesurer rigoureusement l'empreinte écologique nord-américaine, publier les résultats et élaborer des stratégies explicites pour abaisser ce taux; 2) la CCE devrait élaborer des indicateurs nordaméricains tels que l'indice de progrès réel; 3) le Conseil devrait permettre au public et à la société civile de s'exprimer davantage pour renforcer le CCPM et le processus relatif aux communications de citoyens. M. Garver affirme aussi que les délais injustifiés dans le processus de vote du Conseil illustre le fait que les Parties ne sont pas désireuses de se soumettre à un examen vraiment indépendant et efficace que réclament les auteurs de communication. Il demande aussi aux membres du Conseil d'assumer pleinement leur responsabilité en nommant les membres du CCPM en temps opportun, en prenant rapidement des mesures pour choisir le nouveau directeur exécutif et en votant sans délai dans le cadre du processus relatif aux communications de citoyens.

Stratégies nord-américaines concertées en vue de développer les énergies renouvelables en fonction de leur plein potentiel, par M. Jose Etcheverry, de l'York University.

M. Etcheverry déclare que le premier effort de plafonnement et d'échange par l'Union européenne indique qu'une telle activité prend considérablement de temps et peut également échouer en ne donnant pas lieu à des réductions importantes d'émissions. Il indique par ailleurs que cette approche, largement cautionnée par des spécialistes, n'a pas permis de mettre sur pied des projets de production d'énergie renouvelable, lesquels constituent un élément essentiel dans la stratégie d'atténuation des changements climatiques. Il précise que grâce à sa réussite en matière d'énergie renouvelable, l'expérience de l'Union européenne offre de précieux enseignements pour pouvoir élaborer de nouvelles stratégies de réduction des émissions de carbone en Amérique du Nord. Pour illustrer pertinemment ce que l'on pourrait réaliser sur le continent, M. Etcheverry cite le cas de pays comme le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne qui ont réussi à réduire grandement les émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à leur programme d'énergies renouvelables tout en contribuant à la création d'emplois. Il soutient que l'établissement d'objectifs nationaux relativement à ces énergies, appuyé par des ententes régionales de collaboration, permettrait à l'Amérique du Nord de réussir à protéger le climat, à sécuriser l'énergie et à créer des emplois. Il incite les Parties à appliquer un processus pragmatique afin de mettre en œuvre les ententes nationales et trinacionales visant à résoudre la crise que provoquent les changements climatiques, et ce, tout en assurant la prospérité à l'échelle continentale. Il estime en outre nécessaire de collaborer plus activement afin de perfectionner les compétences, notamment en ce qui a trait aux enseignements tirés de l'expérience, à la formation des formateurs et à l'élaboration de politiques. Il précise que le Canada, le Mexique et les États-Unis disposent déjà de plusieurs des ententes structurelles nécessaires pour collaborer dans ces importants domaines, et les invite à faire preuve d'un esprit d'initiative soutenu en vue de s'engager concrètement à résoudre la crise du climat.

Nécessité d'une politique intégrée comprenant la participation active du public aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre générés par le transport en Amérique du Nord, par M. Arne Elias, du Centre pour un transport durable de l'Université de Winnipeg.

M. Elias débute son exposé en décrivant le contexte du système de transport des passagers et des marchandises sur de grandes distances, lequel force à résoudre des problèmes tels que les émissions de GES, le coût du carburant, l'accroissement de l'encombrement des routes, les enjeux de la planification et le mécontentement du public. Il soutient que la résolution de tous ces problèmes est essentielle pour assurer la durabilité du transport, et explique que tout cela donne lieu à des recherches et investissements importants dans de nouvelles technologies, dont les systèmes de transport intelligents et des carburants et des itinéraires plus appropriés. Il mentionne toutefois qu'il faut le plus vite possible adopter des politiques et des méthodes réglementaires pour soutenir de tels projets, lesquels réclament d'apporter trois changements fondamentaux, à savoir en ce qui a trait au comportement, à la technologie et aux infrastructures. Il précise que l'un des défis les plus importants consiste à pallier la méconnaissance du public à l'égard des choix éventuels de couloirs de transport, en particulier la méprise que provoque la réorganisation de ces couloirs, à savoir qu'ils seraient plus profitables pour les entreprises que pour le public et qu'ils donneraient possiblement lieu à une croissance et à une migration inutiles. M. Elias affirme qu'il faudrait dire aux intervenants qu'une stratégie durable peut avoir de nombreux avantages pour le public, les municipalités et d'autres entités, en suscitant notamment la création d'emplois, un renouveau économique et un environnement plus salubre. Il conclut en affirmant qu'une telle stratégie doit prévoir une participation accrue du public ainsi qu'une réorientation des discussions en vue d'exploiter de nouveaux débouchés.

M^{me} Maria de Lourdes Aduna Barba, de la société Coparmex, le premier des deux membres du public choisis par le CCPM pour rendre compte de la séance sur la cohérence des politiques climatiques, exprime les préoccupations du public à l'égard des changements climatiques et invite le Conseil à prendre rapidement des mesures en vue de réduire les émissions de GES, d'élaborer des stratégies de gestion adaptatives et d'évaluer la vulnérabilité de différentes régions d'Amérique du Nord. Elle soutient que la CCE constitue le mécanisme idéal pour recueillir des données, les colliger et les analyser adéquatement, ce qui faciliterait la prise de décisions en fonction de principes fondés sur la viabilité de l'environnement. Elle mentionne par ailleurs que le public recommande la réalisation d'une étude pour déterminer clairement les possibilités d'établir un plan d'action trinational destiné à atténuer les changements climatiques. Elle précise qu'un tel plan recommanderait des mesures concertées afin d'atteindre des objectifs déterminés. Elle mentionne aussi que le public suggère que cette étude donne lieu à une évaluation des secteurs de l'énergie, de l'agriculture, du transport et du bâtiment écologique, ainsi qu'à la conservation de la biodiversité, sans compter que le plan d'action trinational soit intégré au programme de travail de la CCE afin d'assurer sa mise en œuvre permanente. M^{me} Aduna déclare que les Parties devraient s'astreindre à réduire les émissions de GES en recourant à la collaboration, à éliminer des concepts tels que la complémentarité, et à continuer plutôt à se consacrer à l'harmonisation des politiques et à l'élaboration d'indicateurs de développement durable.

À cette étape-ci de la session, le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jim Prentice, doit prendre congé et se faire remplacer par son représentant suppléant, M. David McGovern.

M. Thomas Duchaine, d'Équiterre, le deuxième membre du public à rendre compte de la séance sur la cohérence des politiques climatiques, expose brièvement l'intérêt probant que le public porte à l'abandon du modèle de développement économique actuel, lequel se fonde largement sur la surexploitation des ressources naturelles, afin d'adopter un nouveau paradigme qui tient compte des incidences sur la société et l'environnement. Il mentionne que les scientifiques jugent qu'il faut réduire les émissions de GES au plus vite afin d'éviter les conséquences d'une hausse des températures. Il ajoute que les Parties doivent prendre en considération l'empreinte écologique, à savoir la mesure de la demande de l'humanité à l'égard de la nature, afin de pouvoir élaborer une approche de développement durable pour l'Amérique du Nord. Il soutient aussi que le public doit être au courant de la portée de ses choix en matière de consommation, du fait que la réorganisation de l'économie en fonction de l'empreinte écologique ne menace aucunement sa qualité de vie et qu'il doit mieux connaître les diverses possibilités de relever le défi que constituent les changements climatiques. Il ajoute que le public recommande que la CCE, étant donné son statut unique d'organisme environnemental constitué en vertu d'un accord commercial, intègre dans son plan stratégique pour 2010 à 2015 l'objectif de sensibiliser les citoyens à l'importance de la factorisation de l'empreinte écologique dans l'équation du développement économique. Cet objectif doit également comprendre la prise en compte de solutions existantes ayant notamment trait à l'efficacité énergétique, au transport, au changement d'affectation des terres, à la conservation de la biodiversité et à la consommation durable.

Le cas de la société Metales y Derivados, à Tijuana, dans l'État de Baja California, par M^{me} Magdalena Cerda Baez, de l'Environmental Health Coalition.

Au nom du Colectivo Chilpancingo Pro Justicia Ambiental, M^{me} Cerda remercie la CCE d'avoir accepté la communication de citoyens *Metales y Derivados* qui lui a permis de constituer un dossier factuel connexe. Elle précise que cela a représenté un moment décisif en contribuant à l'assainissement d'un endroit gravement pollué, qui a non seulement diminué les risques d'exposition des résidents aux polluants, mais qui est aussi devenu un exemple que les collectivités organisées peuvent reproduire et qui leur a redonné confiance aux autorités. Elle précise que les travaux d'assainissement ont duré près de trente-sept ans. M^{me} Cerda affirme que le cas de la société *Metales y Derivados* a ouvert la voie au traitement efficace de cas analogues, et qu'auparavant, il n'existait ni loi ni règlement ni fonds pour régler de tels cas, mais qu'il est maintenant possible de reproduire un tel plan d'action. Elle soumet à l'examen du Conseil la publication d'une étude de cas qui raconte cette histoire et le processus qui s'y rattache, et ce, dans le but d'aider les conseillers qui s'occupent d'assainir de tels endroits et de renseigner les collectivités au sujet des démarches à entreprendre, en y incluant le cadre juridique connexe et de l'information sur le transfert de fonds entre différentes entités. M^{me} Cerda conclut en affirmant que ce genre de publication apportera l'espoir au sein de nombreuses collectivités et les rassurera face au défi que présente l'assainissement d'un endroit pollué.

Concordance des politiques climatiques en Amérique du Nord, par M^{me} Sandra Leticia Guzmán Luna, du Centro de Derecho Ambiental.

M^{me} Guzmán défend fortement les droits des collectivités locales, particulièrement celles composées d'autochtones, situées dans des endroits clés pour la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable dont les droits sont méprisés par les promoteurs et même par les autorités locales. Elle demande aux membres du Conseil, étant donné que ce sont des

décideurs et qu'ils prennent des mesures qui ont des incidences à long terme sur la vie de beaucoup de gens, d'attacher de l'importance à ces collectivités, non seulement parce qu'elles sont très vulnérables, mais aussi parce qu'elles participent activement à la mise en œuvre de ces projets qui peuvent jouer un rôle crucial dans l'atténuation des changements climatiques. Elle indique que ces collectivités ont déjà connu des différends avec les promoteurs et les autorités, et que ces situations ont rapidement donné lieu au rejet de nouveaux projets en dressant d'autres obstacles et en entravant l'atteinte d'objectifs régionaux visant à multiplier les investissements pour la production d'énergie propre. M^{me} Guzmán soutient qu'il est impératif d'améliorer la coordination entre les gouvernements, les promoteurs et les collectivités locales, car de tels projets peuvent offrir d'importants avantages à tous les intéressés, notamment en créant des emplois, en produisant de l'énergie propre, en réduisant les émissions de GES et en constituant des sources d'investissement. Elle invite le Conseil à envisager un mécanisme qui favorise des discussions ouvertes et inclusives avec ces collectivités afin de s'assurer que les projets envisagés soient conformes aux principes du développement durable et soient bénéfiques sur les plans social, économique et environnemental.

Appui à l'innovation dans les chaînes d'approvisionnement en pièces automobiles grâce à une stratégie concertée d'évaluation et de gestion des produits chimiques, par M^{me} Barbara Boroughf, de la société Lear et M^{me} Patricia Beattie, de la société General Motors.

Dans le cadre d'un exposé conjoint, M^{mes} Boroughf et Beattie expliquent en quoi consiste l'engagement de l'industrie automobile à utiliser des produits chimiques en respectant l'environnement. Le *Suppliers Partnership for the Environment* (Partenariat de fournisseurs en faveur de l'environnement), à savoir une association de quarante fabricants de pièces automobiles d'origine ainsi que de gros et de petits fournisseurs, a élaboré la *Material Assessment Strategy* (M-A-S, stratégie d'évaluation du matériel) afin de relever plusieurs défis en matière de gestion des produits chimiques et d'exploiter des débouchés, et ce, en raison des risques que ces produits présentent pour l'environnement en Amérique du Nord. La stratégie donnera lieu à un programme M-A-S destiné à égaliser les chances de tous les intéressés dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en offrant aux fournisseurs un système de tri scientifique automatisé leur permettant d'évaluer plus proactivement et de manière plus détaillée les produits chimiques qui entrent dans les pièces et les produits automobiles. M^{me} Beattie propose que la CCE soutienne et coordonne, en collaboration avec le partenariat, un effort visant à offrir un outil automatisé d'évaluation des produits chimiques en ligne, à savoir la M-A-S et le SciVera Lens^{MC}, à tous les fabricants de pièces automobiles d'origine et à leurs fournisseurs en Amérique du Nord pour une période de deux ans. Selon les représentantes de ce partenariat, la mise sur pied du programme MAS par la CCE permettra de donner une impulsion pour susciter l'élaboration d'une stratégie concertée d'évaluation et de gestion des produits chimiques à l'intention de l'industrie automobile en Amérique du Nord.

Nouveaux indicateurs pour une nouvelle économie, par M. John Talberth, du Center for Sustainable Economy.

M. Talberth soutient qu'il est nécessaire d'adopter un nouvel ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès dans le domaine économique et évaluer l'incidence des nouvelles politiques climatiques et des activités de développement durable au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il mentionne aussi que les indicateurs économiques traditionnels, notamment le produit intérieur brut (PIB), le revenu personnel et les indices d'ouverture, ne tiennent pas compte des coûts

importants sur les plans environnemental, économique et social liés à l'épuisement du capital naturel, à la pollution due au réchauffement planétaire, aux inégalités et à la vulnérabilité économique. Il affirme aussi qu'étant donné que le développement durable occupe une place prépondérante par rapport aux objectifs des politiques économiques dans toute l'Amérique du Nord, il est essentiel de disposer de nouveaux indicateurs afin de mesurer rigoureusement les dimensions économiques, environnementales et sociales. Il indique également qu'il existe un certain nombre d'activités importantes visant à élaborer des indicateurs écologiques sur lesquels s'appuyer et utilisant une série d'indicateurs courants pour évaluer la performance des trois économies en fonction du développement durable. M. Talberth affirme que le PIB ne tient pas compte de l'énorme charge économique que devront supporter les générations à venir en raison de l'épuisement des ressources non renouvelables, ce qui exposera les populations aux effets de la pollution atmosphérique sur leur santé, sans compter la charge que représentent les émissions de carbone. Il mentionne qu'un nombre croissant d'organismes désire que la CCE mette sur pied un projet spécial d'indicateurs de la durabilité en Amérique du Nord, afin de remplacer les indicateurs courants comme le PIB qui induisent en erreur, et que ce projet tienne également compte de l'empreinte écologique.

La responsabilité sociale des entreprises, par M. Ricardo Henkel Reyes, du Consejo Coordinador Empresarial del Estado de México.

M. Henkel estime important de poursuivre l'intégration du concept de responsabilité sociale des entreprises parce qu'il fait partie intégrante du développement économique de l'Amérique du Nord. Il précise que cette responsabilité est une manifestation fondamentale de l'application des droits humains qui procure des bonnes conditions de travail et respecte l'environnement. Il ajoute qu'elle offre aux femmes les mêmes possibilités qu'aux hommes dans un cadre de travail, ce qui comprend l'équité salariale, qu'elle prévient l'exploitation des travailleurs ruraux isolés et qu'elle met un terme au travail des enfants, car il est important que le développement social et économique se fasse de façon responsable. Il indique qu'un nombre croissant d'organismes, de sociétés, et de petites et moyennes entreprises prennent conscience qu'ils ont des responsabilités environnementales et que le fait de les assumer n'entrave pas la croissance. M. Henkel présente à la CCE une demande dans laquelle on suggère d'explorer des moyens d'inclure dans le plan stratégique de la Commission la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, en considérant les aspects liés aux droits de la personne et l'intégration des minorités vulnérables telles que les autochtones, les femmes et les enfants. Il conclut en affirmant que si les différents secteurs prennent des mesures responsables, cela fera régner la confiance et contribuera au développement d'économies fortes et de marchés durables.

La participation des établissements d'enseignements supérieurs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques, par M^{me} Ariadna Itzel Reyes Sanchez, de l'Instituto Politécnico Nacional, et M^{me} Ruth Reina, de l'Instituto Tecnológico de Monterrey.

M^{me} Reyes présente un certain nombre de recommandations et de mesures afin que les universités jouent un rôle plus actif dans la réduction des GES et dans l'adaptation aux changements climatiques. En résumé, il s'agit des recommandations suivantes :

- L'établissement d'inventaires de GES pour divers échelons d'entités publiques (municipales, étatiques, provinciales et fédérales) afin de soutenir les stratégies destinées à réduire les émissions de GES.
- L'intégration des principes de développement durable dans tous les programmes d'enseignement, à tous les niveaux et dans tous les domaines.
- La sensibilisation à l'empreinte écologique humaine dans le cadre des programmes communautaires.
- Le renforcement de l'engagement de la société à l'égard de la production et de la consommation durables en concevant et en offrant des produits et services écologiques, et en accordant de l'importance au cycle de vie et à la conception écologique.
- La création de nouveaux centres de recherche dont le mandat consisterait à produire de l'information, à élaborer des technologies et des outils tels que des modèles de prévisions climatiques, à mener des enquêtes et à concevoir des modèles pour des polluants éventuels qui démontreraient leurs effets sur la santé humaine, les écosystèmes et les ressources naturelles.
- L'exploitation de la plateforme que constituent les universités en vue de fournir plus largement des connaissances et de l'information, et inciter ainsi leurs étudiants à devenir des agents du changement.

Réponse des membres du Conseil

Le ministre Quesada se dit très impressionné par la qualité et la diversité des exposés, ainsi que par la pertinence des sujets traités, notamment l'empreinte écologique, l'atténuation des changements climatiques dans le cadre d'un programme spécial, le transport durable et le bâtiment écologique, la sensibilisation aux enseignements tirés de la réussite obtenue dans l'assainissement de l'emplacement de la société Metales y Derivados, la nécessité de travailler plus étroitement avec les collectivités autochtones, l'importance du recours à des indicateurs remplaçant le PIB et la promotion de l'initiation à l'environnement. Le ministre Elvira remercie l'assistance du travail qu'elle accomplit à titre de citoyens intéressés et de la contribution qu'elle apporte au Conseil pour qu'il accomplisse un meilleur travail.

Le représentant canadien ne formule aucune observation.

L'administratrice Jackson indique de son côté l'extraordinaire richesse des sujets traités et, à titre de nouvelle venue au sein du Conseil, elle constate l'exceptionnel travail accompli jusqu'à présent en précisant que tous les exposés étaient empreints d'un sentiment d'urgence. M^{me} Jackson reconnaît aussi que le public s'attend à ce que les trois pays prennent des mesures importantes et déclare que plusieurs des concepts évoqués cadrent très bien avec les nouvelles priorités qu'énonce la déclaration ministérielle, à savoir « des collectivités et des écosystèmes en santé »; « les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone » et « l'écologisation de l'économie nord-américaine ».

Elle mentionne par ailleurs que durant la session à huis clos, les ministres ont discuté de la nécessité d'inclure la biodiversité dans les travaux visant les écosystèmes, et indique qu'ils se sont dit préoccupés par le fait que les questions de durabilité se perdent en mesures, et exprimé leurs inquiétudes à l'endroit des enfants, des familles et des droits des peuples autochtones, en

plus d'exprimer leur détermination à avancer vers une économie à faibles émissions de carbone qui ferait de l'Amérique du Nord un chef de file dans ce domaine. Elle apprécie également les efforts déployés pour canaliser les compétences des secteurs public et privé et créer des emplois, car la prospérité constitue un élément essentiel à un moment où le monde s'attaque aux effets de la récession mondiale. M^{me} Jackson indique aussi que les ministres ont discuté d'autres concepts, dont la viabilité et l'écologisation de l'ensemble de l'économie, l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, l'éducation, la collaboration entre les trois pays et une meilleure communication entre eux. Elle mentionne aussi que, par souci de multiplier les possibilités de faire progresser le travail accompli ce jour, les ministres ont confié à leurs représentants la tâche de leur faire part de leurs conclusions dans deux semaines quant à d'autres possibilités à cette fin, et ce, afin que le Conseil demeure impliqué et poursuive ses discussions sur les activités de la CCE et les priorités à envisager. Avant de lever la séance, M^{me} Jackson remercie les membres du CCPM de leur travail extraordinaire, ainsi que de la passion et du dévouement dont ils font preuve dans leur mandat de représentation du public, et remercie aussi le personnel qui s'est occupé de l'organisation de la session.

La présidente lève la séance.